



Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Rapport annuel 2012

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°1752 en date du 17 octobre 2013

SOMMAIRE

- 1 – Données générales
- 2 – Voirie et espaces publics
- 3 – Services de transports collectifs et intermodalité...
- 4 – Cadre bâti - Établissements recevant du public
- 5 – Cadre bâti – Logements
- 6 – Thématiques et actions portées par la CIAPH ou autres services

1 – Données générales

1-1 Informations administratives de l'intercommunalité

1-2 Informations administratives de la CIAPH

1-3 Rappel des grands principes de la loi de 2005

1-1 Informations administratives de l'intercommunalité

Coordonnées : Communauté d'Agglomération
« Les Portes de l'Essonne »
3 rue Lefèvre Utile - BP 300
91205 ATHIS MONS Cedex
Tél. 01 69 57 80 00

22 / 11 / 2000 : Création de la communauté de communes « Les Portes de l'Essonne » entre les villes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste avec notamment transfert des compétences habitat, voiries d'intérêt communautaire et déplacements.

01 / 01 / 2008 : Passage en communauté d'agglomération (52 000 habitants)

01 / 01 / 2010 : Transfert de nouvelles compétences et élargissement de l'intérêt communautaire à l'ensemble des voiries.

07 / 10 / 2010 : Adoption du programme local de l'habitat (PLH)

01 / 01 / 2011 : Transfert de nouveaux bâtiments d'intérêt communautaire

01 / 01 / 2013 : Extension du périmètre de la CALPE à Morangis et Savigny sur Orge

30 / 05 / 2013 : Désignation des représentants de Morangis et Savigny à la CIAPH

1-2 Informations administratives de la CIAPH

La C.I.A.P.H. a été créée par délibération du 14 octobre 2008.

Sa mission :

- Dresser le constat (diagnostic) de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Établir un rapport annuel et le diffuser
- Faire toute proposition susceptible d'améliorer l'accessibilité

Composition de la commission (à ce jour):

- Monsieur François GARCIA, Président de la CALPE
- Élus communautaires :
 - Madame Nadine RIBERO, Maire adjoint d'Athis-Mons
 - Monsieur Pierre TESSIER, Maire adjoint de Juvisy-sur-Orge
 - Monsieur François LAUZERAL, Maire adjoint de Juvisy-sur-Orge
 - Monsieur Franck DEGIOANNI, 1^{er} Maire adjoint de Paray-Vieille-Poste
 - Monsieur Jacques FORTIN, conseiller municipal de Paray-Vieille-Poste
 - Monsieur Jean François NAUT, vice président à l'aménagement de la CALPE et 1^{er} adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, l'Environnement et aux Affaires Générales de Savigny sur Orge
 - Madame Elise ALOUR, vice présidente au Handicap de la CALPE et conseillère municipale de Savigny sur Orge
 - Monsieur Gérard DOUTRE, conseiller communautaire de la CALPE et adjoint au maire chargé des affaires sociales de Morangis
 - Monsieur Michel BECQUET, conseiller municipal délégué à la circulation, au stationnement et au cadre de vie de Morangis
- Représentants d'associations et citoyens
- Référents techniques « accessibilité » et secrétariat.

1-3 Rappel des principes de la loi de 2005

- Prise en compte de tous les handicaps (moteur, visuel, auditif, cognitif et psychique), ainsi que les prescriptions techniques qui en découlent,
- Principe de continuité de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie et espace public, transports)
- Principe d'accès en toute autonomie,
- Participation citoyenne des personnes handicapées,
- Renforcement de la mobilisation des propriétaires et bailleurs de logements,
- Mise aux normes d'accessibilité des ERP au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

2 – Voirie et Espaces publics

- 2-1 Etat d'avancement et de suivi**
- 2-2 Rappel du contexte local**
- 2-3 Mise en conformité des traversées piétonnes**
- 2-4 Répétiteurs sonores**
- 2-5 Places de stationnement réservées**
- 2-6 Rappel des enjeux financiers**
- 2-7 Aménagements significatifs sur 2012**

2-1 État d'avancement et de suivi

- Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) établi depuis 2009 sur l'ensemble du territoire (périmètre initial)
- Les données issues du PAVE ont été intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG) de la CALPE et sont désormais consultables directement par intranet.
- Un outil SIG de mise à jour a été mis en place en 2012
- Les normes d'accessibilité sont systématiquement prises en compte pour tout aménagement de voirie.
- Un audit sur l'état des voiries et ouvrages d'art sur le périmètre initial est en voie de finalisation et permettra d'affiner les critères de programmation de travaux.

2-2 Rappel du contexte local

- Topographie d'Athis-Mons et de Juvisy contraignante avec de nombreuses voies très pentues (5% de pentes \geq à 8% et 13% entre 4% et 8% sur tout le territoire)
- Plus de 1500 ml d'escaliers le plus souvent non conformes.
- Des cheminements piétons souvent étroits notamment sur Athis-Mons (55% inférieur à 90cm de large) et de nombreux poteaux béton de réseaux aériens gênants sur les trottoirs dans les 3 villes.
- Faible proportion de traversées piétonnes conformes (env.25%) et beaucoup d'autres à créer sur certains secteurs du plateau à Paray-Vieille-Poste et Juvisy

2-3 Mise en conformité des traversées piétonnes.

En 2012, dans le cadre de la mise aux normes PMR des carrefours à feux :

- 16 carrefours ont été rendus accessibles sur Athis Mons et 15 carrefours sur Juvisy, par l'abaissement des bordures, la pose de dalles podotactiles, les potelets à tête blanche et le système d'éoguidage (caissons piétons sonores)



Rue Marcel Perdereau Athis-Mons



rue Victor Hugo sur Juvisy sur Orge

- Les carrefours à feux de Paray-Vieille-Poste avaient tous été rénovés en 2011.
- Depuis l'élaboration du PAVE fin 2009 on comptabilise sur le SIG à fin 2012 près de 750 mises en conformités de passages piétons

2-4 Répétiteurs sonores

- En 2012 le territoire communautaire comporte 52 carrefours à feux.
- 328 caissons sonores ont été mis en place pour les personnes malvoyantes
- 90% des carrefours d'Athis, Juvisy et Paray sont pourvus de caissons sonores
- Les carrefours restants seront modernisés et mis aux normes dans le cadre de réaménagements de voirie spécifiques.



2-5 Places de stationnement réservées

- Le territoire dispose d'environ 220 places de stationnement GIG GIC réparties de manière relativement homogène.
- En 2012, 12 nouvelles places ont été créées ou réaménagées à la demande de particuliers ainsi que dans le cadre d'aménagements de voirie.
- La proportion de places conformes reste cependant disparate entre les villes (45% sont conformes, 30% sont non-conformes et 25% nécessitent des aménagements complémentaires).
- Les créations de nouvelles places nécessitent souvent une étude préalable pour supprimer le stationnement alterné et marquer les places sur toute la rue.

2-6 Rappel des enjeux financiers

- Montant des investissements préconisés dans le PAVE en 2009 pour mettre l'ensemble des voies en conformité :
 - Paray-Vieille-Poste : 7 M€
 - Juvisy-sur-Orge : 8,9 M€
 - Athis-Mons : 17 M€
- Les ratios ne prennent toutefois pas en compte le fait qu'il est difficile de ne refaire qu'une partie d'une rue.
- A contrario, les chantiers d'aménagement ou d'entretien prévus par ailleurs intègrent systématiquement les mises en conformités ce qui réduit en partie l'effort spécifique d'investissement.

2-7 Aménagements significatifs en 2012

Zones 30 (Athis-Mons)





Zones de rencontres



Rue Marcelle Henry à Athis-Mons



Rue Rouget de l'Isle à Juvisy



Réfections de trottoirs

- Sur Athis : rue Scudery, rue Roquelaure, Perdereaux, Eugène Pierre Marielle, Mutualité, Guesde, Aviation,
- Sur Juvisy : rue Raspail, av de la République, rue Gounod
- Sur Paray : dans le cadre de la convention tripartite avec la Lyonnaise des Eaux, les trottoirs ont été rénovés av du Général du Gaulle, Victor Hugo, François Malard et Germaine et Roger Lefèvre (suppression des poteaux béton gênants dans les cheminements piétons)



3 – Services de transports collectifs et intermodalité

3-1 Etat d'avancement

3-2 Accessibilité du matériel roulant

3-3 Programme de mise en conformité des arrêts de bus

3-4 Schéma directeur des circulations douces

3-5 Tramway T7

3-6 Pôle Gare de Juvisy-sur-Orge

3-1 Etat d'avancement

- Schéma Directeur d'Accessibilité adopté par le STIF en 2008.
- Le STIF finance l'achat de véhicule accessible à plancher bas.
- La quasi-totalité du parc de bus Paris et Petite Couronne est aujourd'hui accessible contre environ 50 % en grande couronne.
- Pour les lignes desservant le territoire de la CALPE 100% des bus ont un plancher bas et 89% disposent d'une palette pour les usagers en fauteuils roulant (UFR).
- Les renouvellements prévus en 2013 devraient permettre d'atteindre 100% de matériel roulant accessible.

3-2 Accessibilité du matériel roulant

Ligne	Compagnie	Type d'autobus	Nombre de véhicules	Ancienneté des bus	Plancher bas	Palette UFR	Observations
285	RATP	CITELIS	15	2009	oui	oui	
292	RATP	MAN NL 255	8	2011	oui	oui	changement réalisé fin 2011
385	RATP	AGORA	8	1999	oui	non	Prévus d'être remplacés par du matériel UFR en nov/déc 2013
399	RATP	CITELIS	20	2010	oui	oui	changement programmé en 2012/2013
392	CITARO	GX317	3	2012	oui	oui	changement programmé en 2012/2013
486	ATHIS CAR	GX317	8	2012	oui	oui	changement programmé en 2012/2013
487	ATHIS CAR	GX317	6	2003	oui	oui	changement programmé en 2012/2013
492/499	ATHIS CAR	GX317	3	2003	oui	oui	changement programmé en 2012/2013

3-3 Programme de mise en conformité des arrêts

- 51 arrêts de bus ont été mis aux normes en 2010/2011 pour un coût total de 560 000€ soit environ 11 000€ HT par arrêt.
- En 2012, 2 arrêts ont été mis aux normes sur la RD 118 av. Henri Dunant ainsi que 2 arrêts sur les rues d'Ablon et Schuman.
- En 2013 ce seront 2 autres arrêts situés sur la RD118 qui seront réaménagés et mis en conformité ainsi que 5 autres arrêts sur les rues Caron / Ablon / Schuman.
- Les arrêts non conformes qui subsisteront à terme sont non aménageables compte tenu de la configuration des lieux (ex : rue Piver à Juvisy).
- A ce jour on compte 185 arrêts de bus dont 117 sont conformes.



Exemples d'arrêts réaménagés à Athis-Mons

LES PORTES DE L'ESSONNE



RD 118 - Rue Henri Dunant



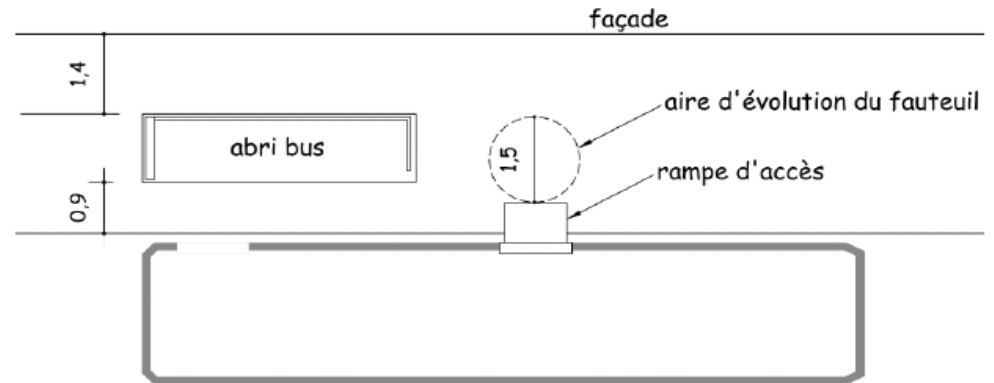
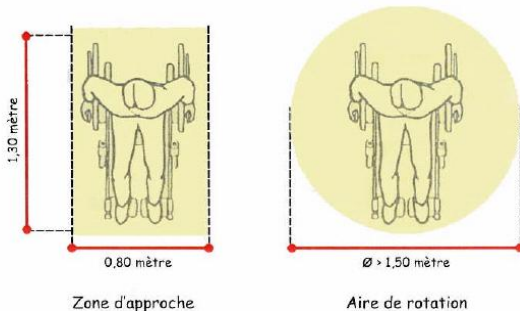
Rue d'Ablon



Caractéristiques principales des aménagements d'arrêts de bus

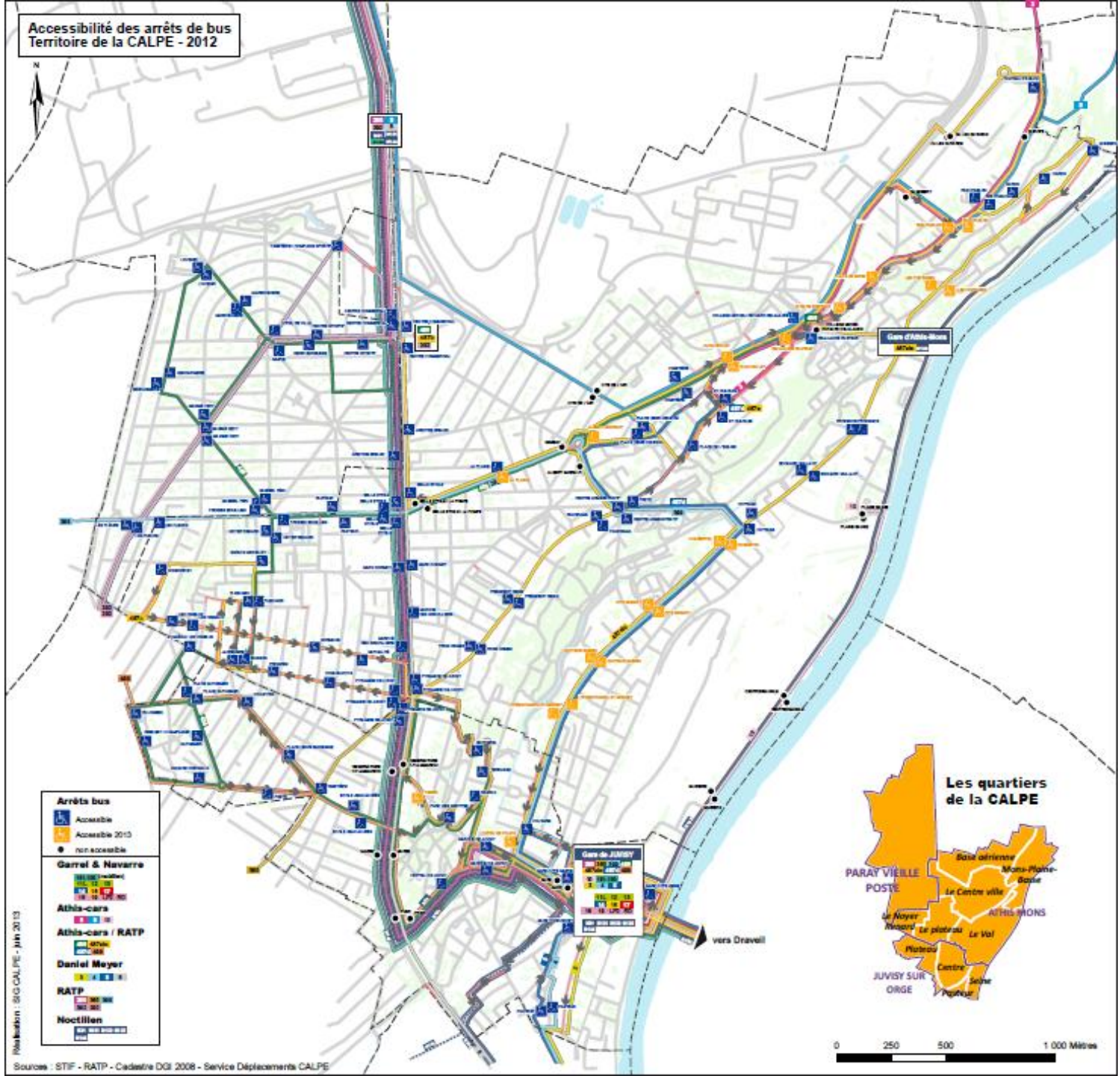


- Les aménagements d'arrêts comprennent dans tous les cas un relèvement des bordures de trottoir à 18cm de vue.
- Quand c'est possible les trottoirs étroits sont élargis dans le prolongement de la bande de stationnement.
- Les traversées piétonnes aux abords des arrêts sont également mises en conformité quand cela est nécessaire.



Dimensions anthropométriques prises en compte

Accessibilité des arrêts de bus
Territoire de la CALPE - 2012



Arrêts bus

- Accessible
- Accessible 2013
- non accessible

Garret & Navarre

- 101
- 102
- 103
- 104
- 105

Athès-cars

- 101
- 102
- 103
- 104
- 105

Athès-cars / RATP

- 101
- 102
- 103
- 104
- 105

Daniel Meyer

- 101
- 102
- 103
- 104
- 105

RATP

- 101
- 102
- 103
- 104
- 105

Noctilien

- 101
- 102
- 103
- 104
- 105



Plan réalisé : SIG CALPE - Juin 2013

Sources : STIF - RATP - Cadastre DGI 2008 - Service Déplacements CALPE

0 250 500 1 000 Mètres

Accessibilité des arrêts d'autobus

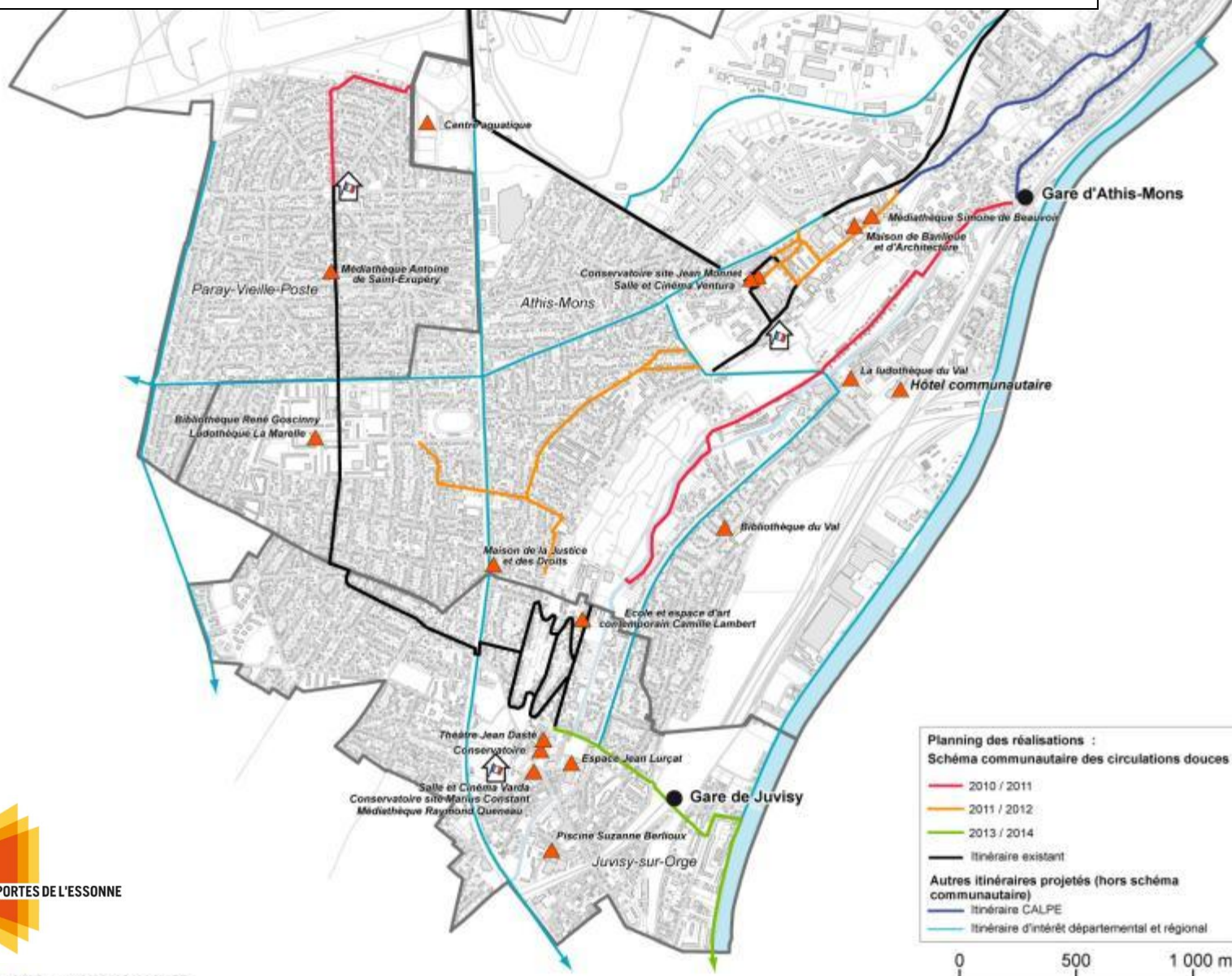
Taux d'accessibilité des points d'arrêts		
Diagnostic de 2008	2010/2011 après travaux d'aménagement de 51 arrêts de bus	2012/2013 après autres réaménagements CALPE ou CG91
15%	56%	Environ 94%

Taux d'accessibilité des arrêts par ligne (sections internes à la CALPE)		
Ligne N°	Diagnostic de 2008	Prévisions 2012/2013
285	25%	32%
292	33%	67%
385	33%	67%
392	50%	63%
399	Hors diagnostic (Contrat d'axe 399) env.15%	78%
486	17%	73%
487	12%	77%

3-4 Schéma directeur des circulations douces

- La CALPE s'est engagée dans le développement des modes doux à travers l'adoption d'un Schéma communautaire des circulations douces.
- Grace aux importantes subventions du Département et de la Région, la réalisation des différents itinéraires prioritaires du schéma directeur a été achevée en 2012.
- Les travaux ont porté majoritairement sur l'aménagement de zones 30 (90%) et de zones de rencontre (10%) et ont ainsi indirectement largement contribué à l'amélioration des cheminements piétons et des traversées aux carrefours.

Schéma communautaire des circulations douces





3-5 Tramway T7

- Les travaux pour la phase 1 de la ligne T7 du Tramway entre Villejuif et le terminus provisoire d'Athis-Mons sont en cours et s'achèveront en octobre 2013
- L'étude pour la phase 2 entre Athis-Mons et Juvisy sur Orge a démarré en 2013.
- La RATP réalise la plateforme et le terminus tandis que le STIF est maître d'ouvrage pour la gare routière bus et les aménagements de voirie de l'entrée Nord.
- Le matériel roulant et les aménagements de voirie seront totalement accessibles.
- Suite à la mise en service du T7, un ajustement du réseau des bus sera apporté en 2 temps :
 - 1^{ère} phase provisoire à partir de 2014
(avec notamment terminus de la ligne 285 à l'entrée Nord)
 - 2^{ème} phase pour l'arrivée du Tram à la gare de Juvisy
(il n'y aura plus de bus sur la RN7)



© RATP - Photo : Gilles ALJON

7918d13 - 27/03/2007



© - RATP - Bruno Marguerite

8453D102 - 17/03/2008

- Plancher bas intégral (aucun dénivelé entre le quai et le plancher de la rame),
- Information sonore et visuelle embarquée
- Éclairage à leds
- Design intérieur adapté à la réglementation UFR
- Prise en compte des contrastes nécessaires entre les différents matériaux et leurs couleurs pour une appréhension optimale par les personnes mal voyantes.



3-6 Pôle Gare de Juvisy

- Objectif : travaux à partir de 2014 jusqu'en 2019
- Points forts prévus en terme d'accessibilité :
 - Intermodalité renforcée avec les bus et le tramway
 - Passerelle piétons / vélos avec ascenseur vers la gare
 - Amélioration des cheminements voyageurs à l'intérieur de la gare (couloir d'accès au quai débouchant côté Mairie)
 - Amélioration des cheminements extérieurs
 - Signalétique adaptée

Accès Mairie

L'accès mairie sera réhabilité. Le parvis sera réaménagé et un local vélos sera créé.



Passerelle piétons et vélos

Une passerelle sera accolée au pont routier réhabilité pour permettre aux piétons et aux vélos de franchir plus facilement les voies ferrées.

Hall Condorcet

Le hall et le parvis Condorcet seront réaménagés. Création d'un local à vélos.



Accès Seine

L'accès et le parvis côté seine seront réaménagés. Un local à vélos sera créé.



Gare bus côté mairie

La reconstruction de la rampe d'accès au pont routier permettra d'agrandir la gare routière côté mairie qui sera réaménagée pour accueillir le terminus du tram. Le parking sera réhabilité. Un nouveau bâtiment voyageurs sera édifié.



Souterrains

Les souterrains desservant les quais seront rénovés avec la salle d'échanges et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le souterrain Nord sera prolongé jusqu'à la gare routière côté mairie pour permettre notamment aux voyageurs du RER D de rejoindre le tram plus vite.

Gare bus Seine

La gare bus côté Seine et le parking attenant seront réaménagés.



4 – Cadre bâti - ERP

4-1 Etat d'avancement

4-2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

4-3 Réalisations en 2012

4-1 Etat d'avancement

- Le diagnostic des bâtiments communautaires a été réalisé dans les délais réglementaires et approuvé en décembre 2009.
- Un programme de prise en compte de toutes les préconisations des diagnostics a été étudié en 2011.
- Un marché de MOE a été attribué le 21/07/2012 à Atelier Architecture CREPET
- Le financement des travaux correspondants est validé sur 3 ans pour engager la mise aux normes de tous les ERP dans les meilleurs délais et si possible pour 2015
- Ont été retenus pour être traités en premier, les établissements culturels suivants : l'espace Jean Lurçat (Juvisy) et Monnet (Athis-Mons)

4-2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

- Suite aux études le coût total prévisionnel de la mise en accessibilité des bâtiments communautaires a été réévalué à 1 600 000 € HT (1 250 000 HT au PAVE).
- Plus du tiers des coûts correspondent aux ascenseurs et élévateurs et un quart aux sanitaires et vestiaires / douches. Ensuite viennent les portes pour 13% et les escaliers / emmarchements pour 8%
- Vu la complexité technique de beaucoup d'interventions (PC, modification de façade), tous les travaux de mises aux normes ne seront sans doute pas achevés pour l'échéance de 2015.

4-3 Réalisations en 2012

Marché des Gravilliers



Le marché a été équipé de portes battantes pour un passage de 90cm minimum

Médiathèque Simone de Beauvoir

LES PORTES DE L'ESSONNE



Sur Simone de Beauvoir, pose de bandes podotactiles au droit des escaliers, signalétique braille pour appel ascenseurs

Place Durix à Juvisy sur Orge



- Le réaménagement de la place Durix en 2012 a permis d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite aux sites communautaires : bibliothèque, cinéma, conservatoire,...
- L'ensemble du nivellement de la place a été revu de manière à limiter les pentes en travers excessives
- Les rampes d'accès ont été adoucies ou mises aux normes
- Les escaliers ont été reconstruits et pourvus de main courante

Salle Brassens à Juvisy sur Orge

Aménagement
intérieur par des
portes coulissantes,
passage d'1,20m



Espace Jean Monnet Athis-Mons



- Lors du remplacement de l'alarme incendie, celle-ci a été mise en conformité avec des voyants lumineux pour malentendants
- Mise en conformité ascenseur Monnet (conservatoire Ravel + salle Ventura).



5 – Cadre bâti - Logements

5-1 Etat d'avancement

5-2 Rappel sur les obligations en matière de logement

5-3 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

5-1 Etat d'avancement

- Le Plan Local pour l'Habitat (PLH) a été approuvé en 2010 et sa révision est prévue à partir de 2014.
- Il intègre un axe en direction des populations spécifiques avec des actions en faveur des personnes âgées pour leur maintien à domicile et des handicapés pour l'adaptation des logements.
- L'OPAH Les Portes de l'Essonne, qui s'achève fin août 2013, prévoit des possibilités d'aide financière et de conseil pour ces types d'actions.
- Le volet Autonomie de la personne est toutefois subordonné aux règles et au périmètre de l'OPAH, et il n'est éligible que sous conditions de ressources et de taux d'invalidité.
- Les dossiers peuvent porter sur le logement mais aussi sur les cheminements extérieurs (rampe, main courante, monte-escalier, élargissement de portail et motorisation...)

5-2 Rappel sur les obligations en matière de logement

- Les dispositions de l'arrêté du 01/08/2006 modifié par l'arrêté du 30/11/2007 doivent être respectées depuis le 1^{er} janvier 2007 pour toute construction de logements collectifs.
- Les règles portent principalement sur l'accessibilité des cheminements et des parties communes.
- Ces règles s'appliquent également pour la construction de maison individuelle sauf pour les propriétaires occupants.
- Les logements au RDC ou accessibles par ascenseur doivent également présenter des caractéristiques minimales permettant à une personne en fauteuil roulant d'y habiter directement ou sous réserve d'aménagements simples.
- Sous certaines conditions, ces prescriptions s'appliquent également aux travaux sur des logements existants.

5-3 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

- Pour le recensement des logements accessibles, il est difficile de connaître le statut des logements existants.
- Les constructions postérieures à 2007 sont recensées et réputées accessibles mais pour le logement, le respect des normes reste déclaratif et ne fait pas l'objet d'une vérification a posteriori contrairement aux ERP.
- Pour le parc de logement social, le service Aménagement, Habitat & Politique de la Ville dispose également d'un recensement mais celui-ci ne distingue pas les logements accessibles ou non.
- Il va être demandé aux bailleurs sociaux de compléter le recensement existant avec les critères d'accessibilité (cheminements extérieurs, logements à RDC, ascenseur, conception des logements permettant leur aménagement...)

- Au-delà de ces difficultés de fond, l'action du service Habitat a été fortement pénalisée en 2012 du fait d'un travail en sous effectif suite au départ successif de ses 2 responsables fin 2011 puis en mai 2012.
- En octobre 2012, remplacement de ces 2 personnes, redéfinition de l'organisation du service et déménagement de celui-ci sur un nouveau site.
- Un observatoire de l'habitat et des populations est en cours de mise en place et intégrera le recensement des logements accessibles.

6 – Thématiques et actions portées par la CIAPH ou d'autres services

6-1 Le CLIC -Service G rontologique

6-2 Importance d'une ergonome au CLIC

6-3 Site internet de la CALPE

6-4 Les d marches en ligne

6-5 L'emploi des personnes handicap es

6-6 Autres actions

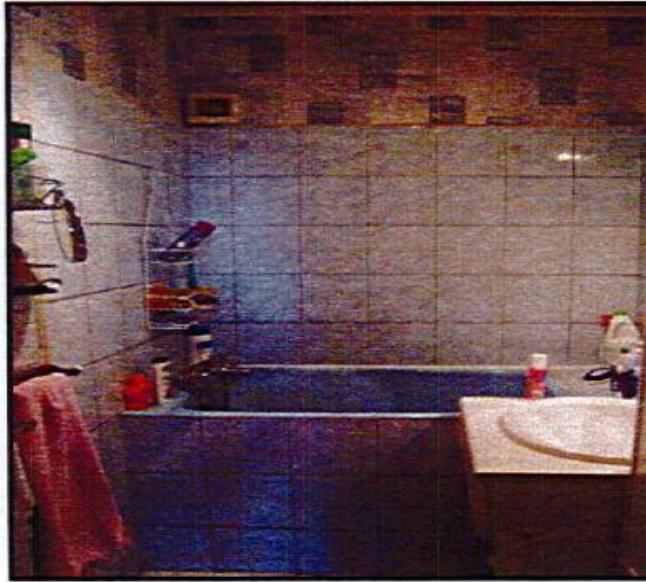
6-1 Le Centre Local d'Information et de Coordination g erontologique

- Le CLIC accompagne les personnes  g es au quotidien dans tous les aspects de leur vie.
- L'intervention du CLIC se fait sans conditions de ressources ou de taux d'invalidit  pour les retrait s et les personnes de plus de 60 ans : aide   domicile, soins, t l assistance, portage de repas, transport adapt , montage de dossiers d'acc s aux droits : actions de pr vention   la sant  et d'aide aux aidants, mise en place d'un plan d'aide personnalis  au domicile...
- Dans ce cadre, les probl matiques d'accessibilit  sont  galement prises en compte. Le CLIC intervient par le biais de son ergonome notamment dans l'adaptation des logements des personnes  g es **(131 dossiers en 2012)**.
- Le CLIC joue aussi un r le de conseiller technique ou de relais aupr s des principaux bailleurs en les informant des besoins individuels (am nagements) de certains de leurs locataires.

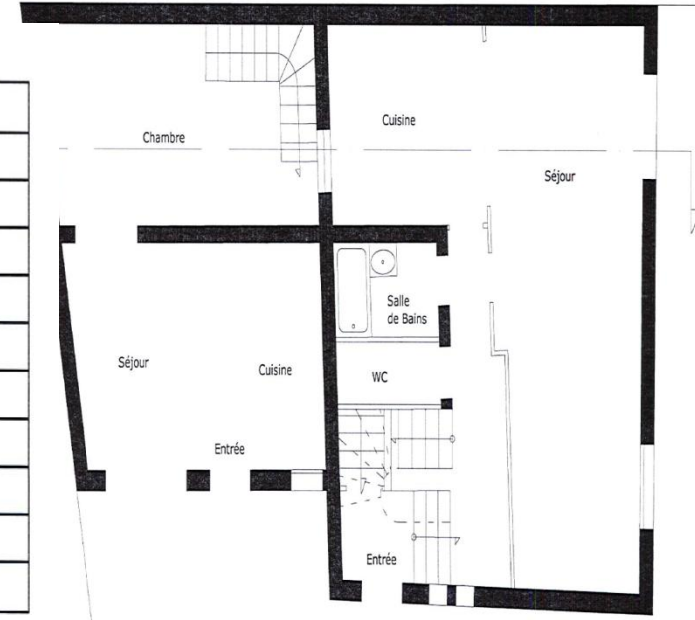
6-2 Importance d'une ergonome au CLIC

- L'ergonome intervient à différents niveaux :
 - Évaluation et essai / démonstration de matériel à domicile,
 - Information, conseils
 - Aide technique pour du matériel ou du mobilier ergonomique
 - Montage de dossiers de travaux, recherche de financements
- **En 2012, grâce à l'assistance de l'ergonome du CLIC, 54 dossiers de personnes âgées en maintien à domicile ont pu être traités et subventionnés dont 12 dans le cadre de l'OPAH.**
- En effet, pour valider les demandes, les services de l'État demandent l'expertise d'un ergothérapeute, ce qui s'avère très onéreux et difficile à trouver incitant beaucoup de demandeurs à renoncer dans ce cas.

Exemple de dossier traité



	Taux subvention	Montant
Cout travaux TTC		6 368 €
Cout travaux HT		6 036 €
Plafond subventionnable		20 000 €
ANAH	35%	2 112 €
CG (plafond 6500€)		
CALPE	15%	905 €
Ville d'Athis-Mons	15%	905 €
Total subvention		3 923 €
% subvention	65%	62%
reste à charge		2 444 €



- Dossier autonomie de la personne (adaptation salle de bain et ouverture de la cuisine) pour une propriétaire occupant très modeste, personne de 92 ans, bénéficiaire de l'APA, aidée dans ses démarches par sa fille, demeurant à Athis Mons.
- Diagnostic global réalisé par :
 - l'ergonome du CLIC: travaux nécessités par la situation physique de la propriétaire
 - l'architecte de l'équipe OPAH : plan avant / après travaux
 - la CESF : évaluation sociale, problématique budget / santé

6-3 Le site internet de la CALPE

- Conformément à l'article 47 de la loi du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les services de communication publique en ligne doivent être accessibles à tous.
- Le nouveau site internet de la CALPE a été mis en service en octobre 2011.
- Il a été conçu pour être conforme au Référentiel Général pour l'Accessibilité des Administrations (RGAA), établi par la Direction Générale de la Modernisation de l'État (DGME), portant sur l'accessibilité du web aux personnes handicapées.
- Les tests techniques et la déclaration de conformité par le prestataire établissant le niveau de conformité du site sont encore en cours car le site internet a été confié à un autre prestataire suite à une liquidation judiciaire.

6-4 Démarches en ligne

- Le site internet permet à l'ensemble de la population et notamment aux personnes en situation de handicap, parfois victimes d'isolement, d'accéder à une information fiable et actualisée sans avoir à se déplacer.
- Il propose notamment plusieurs démarches en lignes facilitant ainsi la vie aux usagers et potentiellement aux personnes handicapées : commandes de containers, demandes cartes d'accès aux déchetteries, proposer un local à louer ou à vendre, signalements divers...
- Le magazine est proposé en version classique sur papier mais est disponible en version braille ou audio dans certains équipements publics et est tout d'abord adressé nominativement et gratuitement aux 16 personnes mal ou non voyantes recensées sur le territoire.

6-5 L'emploi des personnes handicapées

- La loi du 11 février 2005 prévoit que l'emploi de personnes handicapées doit représenter 6% de l'effectif total des salariés de toute entreprise. A défaut une pénalité financière s'applique.
- Les personnes reconnues travailleur handicapé peuvent intégrer les services de la CALPE sous conditions de diplômes et de compatibilité du handicap avec le poste demandé.
- Le service Ressources Humaines diffuse les offres d'emploi à l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) ainsi qu'à HANPLOI.
- De plus, le CIG, via sa bourse de l'emploi, diffuse également nos annonces de manière spécifique en faveur des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés.
- En 2012, le nombre de personnes atteintes de handicap employées à la CALPE s'élève à 9 soit 3% de l'effectif permanent (pourcentage constant car l'effectif global a augmenté entre 2011 et 2012)

6-6 Autres actions

- Participation du technicien référent aux journées territoriales de l'accessibilité en 2012, ce qui a permis de bénéficier de retour d'expériences et d'échanger avec d'autres collectivités
- En 2012, comme chaque année, achat de fournitures aux associations APCO et Les Ateliers de Tissonvilliers qui emploient des personnes handicapées pour environ 2000 €
- Prêt de livres audios dans les médiathèques.
- Réflexion en cours sur l'audio description dans les salles de spectacles suite à leur numérisation
- Réflexion également en cours pour l'accès aux chiens-guides à la piscine Berlioux de Juvisy



Fin...merci de votre attention

